



Liscenciemment cdi de chantier.

Par **afifadu13**, le **07/08/2010** à **12:35**

Bonjour,

Je vous écrit aujourd'hui car mon mari à reçu une lettre de convocation à un entretien préalable.

En effet dans ce courrier il l'informe qu'il envisage son liscenciemment pour fin de chantier et qu'il le convoque pour un entretien avec le patron de l'entreprise.

Donc voila ce que je voulait savoir peuvent t'il le liscencier pour une fin de chantier? alors qu'il y a deux mois ce meme patron lui à préciser qu'il irait sur un autre chantier (en grand déplacement) tout en l'augmentant financièrement.

Quel recourt peut il avoir?

Son contrat est il toujours valable puisqu'il à ètè augmenter il y à deux mois?

Merci à tous de vos réponse.